


GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2103 122

Le 15 avril 2021

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la violence familiale.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 mars 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1. Nombre d'appels pour plaintes pour violence familiale en Abitibi-Témiscamingue, à partir d'octobre 2020 jusqu'à aujourd'hui :*

Nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état du nombre d'appels à la Sûreté du Québec pour violence conjugale.

Nombre de cartes d'appels ouvertes par la Sûreté du Québec pour violence conjugale pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue d'octobre 2020 à mars 2021

MOIS	ANNÉES	
	2020	2021
Janvier		24
Février		24
Mars		13
Octobre	17	
Novembre	15	
Décembre	24	

Source : Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour : 24 mars 2021

- 2. Nombre de victimes de violence dans un contexte conjugal en Abitibi-Témiscamingue, à partir d'octobre 2020 jusqu'à aujourd'hui :*

Nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état du nombre de victimes de violence conjugale.

Nombre de victimes de violence dans un contexte conjugal pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue d'octobre 2020 à mars 2021*

MOIS	ANNÉES	
	2020	2021
Janvier		88
Février		56
Mars		38
Octobre	69	
Novembre	65	
Décembre	64	

*les dossiers « non fondés » ne sont pas comptabilisés.

Source : Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour : 24 mars 2021

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre certaines mises en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Également, il n'y a aucune corrélation entre les données des tableaux puisque les statistiques proviennent de sources différentes. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels